

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

L'an deux mille dix-sept

Le dix-neuf janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12 janvier 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline TISSIER, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Sandrine DUTHY, Mr Fabien GOUTARD et Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Martine MATTONI (procuration à Mr Robert DARMET),
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),
Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mr David LACAN (procuration à Mr MOULIN).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mme Marie-Françoise BARLERIN.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel REY.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2017.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Application des nouveaux articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'urbanisme pour le dossier de Plan Local de l'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commune finalise actuellement son Plan Local de l'Urbanisme. Il explique que le décret d'application de la Loi ALUR en date du 28 décembre 2015 a modifié les articles encadrant le règlement du PLU, et que le dossier de PLU, dans sa traduction réglementaire, s'est appuyé sur les nouveaux articles R151-1 à R151-55, comme cela est prévu à l'article 12 du décret, sous condition d'une délibération intervenant "au plus tard lorsque le projet est arrêté".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à l'ensemble du document les articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2016, comme prévu à l'article 12 du décret d'application de la loi ALUR en date du 28 décembre 2015.

• **Plan Local d'Urbanisme - Révision Générale-Bilan de la concertation et arrêt projet.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du PLU a été élaboré suite à la décision du Conseil Municipal du 18 octobre 2012, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le bilan de la concertation et le projet de révision du PLU.

Il rappelle que la concertation s'est effectuée en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme. La concertation a permis tout au long de l'étude de prendre en compte les remarques et les avis exprimés à partir des éléments mis à disposition du public comme prévu dans la délibération du 18 octobre 2012. La concertation s'est déroulée comme suit :

1. Parution d'articles dans les différents supports de communication de la mairie :

- Quadri mai 2013 – Présentation de la procédure de révision générale initiée par délibération du 18/10/2012.
- Quadri septembre 2013 – Point sur l'avancée de la procédure - 1ère réunion publique annoncée pour présentation du diagnostic.
- Bulletin annuel de Janvier 2014 - Point sur l'avancée de la procédure – Après le diagnostic différents scénarios de développement.
- Bulletin annuel de Janvier 2015 - Point sur l'avancée de la procédure.
- Quadri Mars 2016 – Point sur l'avancée de la procédure – Compte-rendu de la réunion publique - synthèse du PADD.

2. Organisation de deux réunions publiques :

- Réunion publique n°1 en date du 24 octobre 2013 pour la présentation du diagnostic.
- Réunion publique n° 2 en date du 3 mars 2016 pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire et Madame Marlène LETANG du Cabinet « l'Atelier du Triangle », rappellent le contenu du dossier de PLU ainsi que les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 2 février 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de tirer le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de révision du PLU, de soumettre ce projet de PLU aux avis des personnes publiques associées et des personnes consultées, puis à enquête publique.

Le projet de révision du PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux organismes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

Le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

• Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la rue Jules Ferry

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY, en partenariat avec OPHEOR, a aménagé un lotissement au lieu-dit Gassouillat avec une voirie structurante appelée rue Georges Bizet qui débouche sur la rue Jules Ferry. La rue Jules Ferry allant du carrefour avec la RD 43 à la rue Renoir est dégradée et accidentogène et nécessite un aménagement complet.

Il est envisagé d'effectuer :

- Création de trottoirs,
- Gestion des eaux pluviales,
- Enfouissement des réseaux secs (SIEL),
- Réflexion sur le maintien du double-sens sur tout le linéaire de cette portion,
- Réfection de la couche de roulement.

Aussi, la commune a sollicité un bureau d'étude pour mener une réflexion d'ensemble sur tout le linéaire de la rue Jules Ferry et proposer un schéma d'aménagement global. Le bureau d'étude DECLIC a réalisé un Avant-Projet Sommaire avec une proposition chiffrée de cette prestation caractérisée par un document décrivant plus précisément la solution retenue et une évaluation du coût de réalisation en fonction du phasage. Cet APS a fait l'objet d'une pré-validation du Conseil Municipal dans ces grandes lignes.

La commune de COMMELLE-VERNAY envisage de passer à la phase d'Avant-Projet Définitif sur la tranche numérotée 1 de l'APS et allant du carrefour avec la RD 43 à la rue Renoir dénommée Tranche n° 1 et de réaliser les travaux. Le projet est estimé pour la Tranche n° 1 à 288 897,00 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, pour la programmation 2017, l'envoi du dossier Travaux d'aménagement d'une partie de la rue Jules Ferry – Tranche n° 1 - Estimation d'un montant de 288 897,00 € HT soit 346 676,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de COMMELLE-VERNAY a été construite en 1975 (élémentaire) et 1978 (maternelle). Elle a été agrandie en 1980 (deux classes et un auvent), en 1985 (salle informatique) et 1987 (six classes supplémentaires : trois classes élémentaires et trois classes maternelles). Les revêtements de sols en plastiques présentent une usure évidente et normale du fait de la date de construction de l'école.

Il est donc nécessaire de les rénover pour améliorer le cadre de vie des enfants mais aussi pour faciliter l'entretien de ces sols qui devient problématique. Trois classes et un couloir ont été carrelés. Il en reste cinq en élémentaire et trois en maternelle à carrelé ainsi qu'un couloir, un bureau, une salle de repos et une salle du réfectoire.

D'autre part, la toiture a été couverte en bardeaux bitumés. Elle présente de nombreux défauts d'étanchéité ce qui peut s'expliquer du fait que cette toiture date de plus de quarante ans. Il est donc nécessaire de la rénover pour éviter que la détérioration des murs et des plafonds se poursuivent. Une première tranche de rénovation a été commencée le deuxième semestre 2014 et terminée le premier semestre 2015. Il est nécessaire de faire la deuxième et dernière tranche de rénovation afin que la totalité de la toiture de l'école soit refaite à neuf.

Par ailleurs, l'école de COMMELLE-VERNAY ne possède pas une entrée clairement identifiée. Le stationnement se fait de manière anarchique. L'entrée et la sortie des élèves ne se fait pas dans des conditions de sécurité optimales. Deux anciens logements, autrefois réservés pour les directeurs d'école et aujourd'hui loués à des particuliers, ne répondent plus aux normes énergétiques et sont devenus vétustes.

Afin de remédier à cette situation, il a été décidé d'étudier le réaménagement de ce secteur en déconstruisant les deux logements afin de pouvoir aménager un espace dédié à l'école.

La réfection des sols de l'ensemble des classes de l'école permettra d'assurer un entretien plus facile et améliorera la sécurité des enfants (parties du sol plastiques qui se détachent et risquent de provoquer des chutes).

Ce projet permettra d'avoir une continuité d'aménagement avec le secteur du cœur de bourg constitué par le secteur commercial, administratif (mairie), la maison médicale et un secteur d'habitat dense.

Cette opération permettra de finaliser l'aménagement du centre-bourg initié il y a de nombreuses années avec le transfert de la mairie, l'implantation de la médiathèque, du centre de loisirs et la création d'un espace commercial. Cet aménagement permettra de sécuriser l'accès à l'école et facilitera les échanges entre tous les pôles d'activités de ce secteur. Cette esplanade sera le dernier maillon d'une liaison modes doux (vélos-piétons) en allant de l'école au pôle sportif (terrains de sports et salle omnisports). Cet accès sera entièrement sécurisé, permettra aux élèves de se rendre à pied aux activités sportives et évitera ainsi d'avoir recours à la location de bus s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 327 650 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• ***Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour l'aménagement de la rue Jules Ferry***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son exposé concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour le dossier « Travaux d'aménagement d'une partie de la rue Jules Ferry – Tranche n° 1 » - Estimation d'un montant de 288 897,00 € HT soit 346 676,40 € TTC. (comme vu plus haut). Il propose de déposer une demande de subvention, pour ce projet, auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la programmation 2017. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• ***Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL) pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son exposé concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour le dossier « Travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY » - Estimation d'un montant de travaux et de maîtrise d'œuvre de 327 650 € HT (comme vu plus haut). Il propose de déposer une demande de subvention, pour ce projet, auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la programmation 2017. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Voirie Communale et Rurale – Programme 2017 – Demande de subvention**

Monsieur Robert DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Départemental du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur DARMET, Adjoint chargé de la Voirie, de proposer la programmation suivante pour l'année 2017 :

- Travaux de réfection de la rue du Cher : 55 928 € HT,
- Travaux de réfection de l'impasse du Sornin : 7 542,50 € HT,
- Travaux de réfection de l'impasse d'Arroux: 11 980 € HT,
- Travaux de réfection de l'impasse des Primevères : 9 561,20 € HT,
- Travaux de réfection de la Place du 19 Mars : 14 121 € HT
- Travaux de réfection du chemin de la Croix Rempart : 29 167,50 € HT,
- Travaux de réfection de la route de Parigny : 3 015 € HT,
- Travaux de réfection de l'impasse des Quatre Vents : 5 704 € HT.
- Travaux d'aménagement de la rue Jules ferry (phase n° 1) : 278 847 € HT.

Montant total estimé à 415 866,20 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de la dotation de solidarité pour l'édification d'un columbarium – Programme 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

L'édification d'un columbarium a été réalisée en 2016 au cimetière de Vernay car il ne restait qu'une seule case-urne de disponible dans le monument déjà édifié. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier pour la programmation 2017 : « Edification d'un columbarium dans le cimetière de Vernay » pour un montant de 8 762,00 € HT soit 10 514,40 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de la dotation de solidarité pour l'installation d'un ensemble de jeux pour enfants dans le parc de la mairie – Programme 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux. Il a été décidé l'installation d'un ensemble de jeux pour enfants dans le parc de la mairie afin de compléter l'offre existante et remplacer les jeux défectueux et obsolètes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier pour la programmation 2017 : « Travaux d'installation d'un ensemble de jeux pour enfants dans le parc de la mairie » pour un montant de 47 041,95 € HT soit 56 450,34 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de la dotation de solidarité pour la réfection d'une partie du mur du cimetière de Vernay – Programme 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux. Une réfection partielle du mur du cimetière de Vernay est nécessaire afin de pallier à sa dégradation.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier pour la programmation 2017 « Travaux de réfection d'une partie du mur du cimetière de Vernay » pour un montant de 11 852,50 € HT soit 14 223,00 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY – Programme 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire a modifié ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes en instaurant une enveloppe territorialisée pour accompagner les projets d'investissement des collectivités.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant pour la programmation 2017 « Travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY » (comme vu plus haut) pour un montant de 327 650,00 € HT soit 393 180 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Demande de subvention auprès la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur le Maire expose, de nouveau, à l'assemblée le projet d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY. Il rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme pour les bourgs-centres et pôles de services pour les travaux de réfection des sols des classes de l'école lors la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY, comme décrite plus haut, sans les travaux de réfection des sols des classes. Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 262 843 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Budget général 2016 – Décision modificative n° 1.**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget primitif en séance du 29 Mars 2016, l'assemblée délibérante avait alimenté, en dépense de fonctionnement la ligne 73925 du chapitre 014 pour un montant de 2 000,00 € permettant d'enregistrer la dépense afférente au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Or, il s'avère que le montant à mandater à la Préfecture de la Loire est de 6 307 €. Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le budget 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

22 /022	- 4 307,00 €
73925 /014	+ 4 307,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**• Aménagement voie mode doux RD 43 - Emprise foncière –
Echange avec la SCI POG représentée par Monsieur Jean-Paul
GALLAND**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la voie de circulation douce le long de la route départementale n° 43, le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 Octobre 2016, acceptait le principe d'une acquisition gratuite ultérieure d'une bande de terrain d'environ 19 m² située au rond-point GF services et appartenant à la SCI POG représentée par Monsieur Jean-Paul GALLAND ; ceci afin de raccorder la présente voie de circulation douce avec celle existante dans le nouveau lotissement du hameau d'Orphée.

Aussi, une mission de bornage a été sollicitée auprès de Monsieur Thierry COULETTE, géomètre expert à RENAISSON. De cette mission de bornage il ressort que la municipalité doit effectivement acquérir une bande de terrain au niveau du rond-point, mais pour rester dans l'alignement de la voie douce existante du hameau d'Orphée, il apparaît qu'une petite surface sera également à céder à la SCI POG.

Une promesse de vente a été rédigée et signée entre la municipalité et les propriétaires en date du 09/11/2016, actant les différents engagements de chacun, cette promesse de vente sera annexée à l'acte administratif dressé par la commune, le tout sera transmis aux bureaux des hypothèques de ROANNE pour y être enregistré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'échanger gratuitement les parcelles référencées sous les numéros 312 et 313 de la section BP pour respectivement 15 m² et 10 m². L'emprise de 15 m² sera ensuite transférée dans le domaine public.

**• Aménagement voie mode doux RD 43 - Emprise foncière –
Acquisition gratuite auprès des Consorts LAFOND**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la voie de circulation douce le long de la route départementale n° 43, le Conseil Municipal dans sa séance du 20 Octobre 2016, acceptait le principe d'une acquisition gratuite ultérieure de la propriété des Consorts LAFOND pour l'aménagement sécurisé d'un passage piéton à créer au droit de leur propriété, à l'angle entre la route des Gallinières et la route départementale 43

Aussi, une mission de bornage a été sollicitée auprès de Monsieur Thierry COULETTE, géomètre-expert à RENAISSON. Une promesse de vente a été rédigée et signée entre la municipalité et les propriétaires en date du 09/11/2016, actant les différents engagements de chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir gratuitement auprès des consorts LAFOND une surface de 6 m² référencée au cadastre sous le n° 310 de la section BP. Cette emprise sera ensuite transférée dans le domaine public.

• *Rue Georges BIZET- Impasse le BARON- Transfert dans le domaine public*

Monsieur MOULIN, Adjoint, indique à l'assemblée la nécessité de délibérer pour transférer dans le domaine public des parcelles de terrain à usage de voirie qui sont actuellement classées dans le domaine privé de la commune à la suite d'acte administratif dressé en mairie ou d'acte authentique dressé auprès d'une étude notariale. C'est le cas des 2 voies suivantes :

- Impasse LE BARON : par le fait d'une délibération du Conseil Municipal prise le 29/05/1998, après l'enquête publique qui a eue lieu dans la forme réglementaire, cette impasse a été classée dans le domaine public. Cette procédure ne pouvait à elle seule entériner ce classement et était suspendue à la réalisation d'un acte authentique.

Il a été réalisé une acquisition gratuite auprès de Madame LEJON Marie-Louise veuve BIERCE d'une parcelle de terrain à usage de voirie référencée au cadastre sous le numéro 160 de la section BZ pour une contenance de 1 261m².

L'acte administratif a été reçu en mairie le 15 mars 2016, publié et enregistré aux hypothèques de ROANNE le 25/03/2016.

- Rue Georges BIZET : par le fait d'une délibération du Conseil Municipal prise le 12/07/2016, l'assemblée acceptait le transfert dans le domaine communal de la voie principale du hameau d'Orphée, dénommée rue Georges Bizet, et correspondant au procès-verbal partiel des travaux daté du 27/05/2016 (voie structurante ouverte à la circulation publique) et appartenant à la société OPHEOR. Cette délibération étant suspendue à la réalisation d'un acte authentique dressé auprès de l'étude notariale de ladite société.

Il a été réalisé la vente OPHEOR au profit de la commune d'une parcelle de terrain à usage de voirie, référencée au cadastre sous les numéros 293 et 277 de la section BP pour une contenance totale de 3 483 m².

L'acte authentique a été reçu chez Maître Wilfrid MERLE, notaire à ST HAON LE CHATEL le 01/12/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert dans le domaine public des deux parcelles à usage de voirie référencées au cadastre de la manière suivante :

- Impasse le BARON : Section BZ n° 160,
- Rue Georges BIZET : Section BP n° 293 et 277.

• Convention avec le Conseil Départemental concernant l'aménagement d'une voie modes doux le long de la RD 43

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de préciser, par convention, les modalités de réalisation et de financement de l'aménagement de la voie modes doux le long de la route départementale n° 43 en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants,
- Les modalités de financement des opérations,
- Les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages,
- Les responsabilités de chacune des parties.

Une convention a été rédigée afin de définir les engagements réciproques des deux parties. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre le Conseil Départemental et la commune de COMMELLE-VERNAY concernant l'aménagement d'une voie modes doux le long de la RD 43.

• Approbation du rapport définitif 2016 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver le rapport définitif de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) pour l'année 2016.

Il procède à la lecture des points essentiels du rapport définitif de la CLECT. Il précise que le montant de l'attribution de compensation 2016 pour la commune de COMMELLE-VERNAY reste inchangé : 151 017 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport définitif 2016.

• Cadeau de départ en retraite d'un agent de service des écoles et d'un agent du restaurant scolaire de la commune de COMMELLE-VERNAY

Madame TISSIER, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir un cadeau à Madame Jeannine DELORME, personnel des écoles à la mairie (valeur 300 €) et à Madame Elisabeth GIROUD, personnel du restaurant scolaire (valeur 300 €) pour leur départ en retraite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Emploi Contrat Unique d'Insertion- Accord de principe pour le recrutement d'un Contrat Aidé**

Madame CATHELAND, Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'un recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI) a été signé le 03/01/2017 au service des écoles. Ce dispositif permet aux collectivités territoriales de contribuer à la cohésion sociale en favorisant la réinsertion professionnelle et l'accès à la qualification. L'aide de l'Etat s'élève à 85 % du taux horaire brut du SMIC.

Il est proposé de recruter un agent en contrat CUI à 26 heures hebdomadaires pour le compte du service des écoles à compter du 03 janvier 2017 pour une durée de 12 mois renouvelables dans la limite de 12 mois. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Motion sur le maintien de l'activité en gare du COTEAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SNCF aurait décidé de restreindre les horaires d'ouverture du guichet de la gare du Coteau. Ainsi, les voyageurs ferroviaires ne pourraient plus accéder à un personnel commercial que le matin, du lundi au vendredi.

La SNCF argue du faible nombre de titres vendus par ses personnels au regard des ventes en ligne ou par automates (TER) et de la nécessité pour elle de s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

Le Conseil Municipal comprend que la SNCF soit soucieuse de contenir ses coûts. Toutefois, il note que cette modification du service public ne constitue pas un progrès mais une diminution.

Il partage les craintes exprimées tant par des représentants des personnels de la SNCF que par des voyageurs quant au devenir de la gare. Il est, en effet, évident que si la restriction horaire de la vente des billets constitue une économie appréciable pour la SNCF, la fermeture pure et simple de la gare du Coteau, pouvant être jugée proche de celle de Roanne, en constituerait une beaucoup plus importante !

Les élus refusent catégoriquement une telle perspective et demandent à la SNCF de garantir la pérennité de la gare du Coteau.

Par ailleurs, le Conseil Municipal juge que l'absence d'un personnel le samedi matin est excessivement préjudiciable à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la SNCF de maintenir l'ouverture du guichet de la gare du Coteau au moins cinq matinées incluant le samedi matin et l'installation d'un automate pouvant gérer les TER et les trains grandes lignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 19 janvier 2017.

 Le Maire,
D. FRECHET